

Objet : compte rendu de réunion autour des réformes de l'éducation

Date : 14 mai 2019

Participants : représentants de fédérations et associations de parents d'élèves de Vanves, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt.

Organisatrice : Florence Provendier, députée de la 10e circonscription des Hauts-de-Seine

Intervenante : Fannette Charvier, co-rapporteuse du Projet de Loi « pour une école de la confiance ».

Ordre du jour :

1. Projet de Loi « pour une école de la confiance »
2. Parcousup
3. Réforme du baccalauréat

1) PROJET DE LOI POUR UNE ECOLE DE LA CONFIANCE

La **justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général** sont au cœur du projet de loi pour une École de la confiance.

Pour rappel, le projet de loi « pour une école de la confiance » est composé de 5 titres et 24 articles :

- I, « Garantir les savoirs fondamentaux pour tous », inscrit dans la loi l'instruction obligatoire dès 3 ans et le renforcement du contrôle de l'instruction dispensée par les familles ;
- II, « Innover pour s'adapter aux besoins des territoires », aborde le **recours à l'expérimentation et à l'évaluation** ;
- III, « Améliorer la gestion des ressources humaines », comprend les **mesures sur les INSPE** ;
- IV « Simplifier le système éducatif » porte sur **la réorganisation territoriale** ;
- V, « Dispositions diverses ».

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi était en examen au Sénat au moment de la réunion. Il fera l'objet d'une étude par une commission mixte paritaire afin de trouver un texte commun dans les prochaines semaines. En l'absence de texte commun, il repassera devant l'Assemblée nationale.

Plusieurs points spécifiques sont abordés lors de cette réunion notamment sur l'instruction obligatoire dès 3 ans, la mise en place d'expérimentation pédagogique et la création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI).

- **S'agissant de l'instruction obligatoire dès 3 ans :**

L'objectif de l'école primaire est de transmettre les savoirs fondamentaux à tous les élèves: lire, écrire, compter et respecter autrui. L'école maternelle répond à l'acquisition optimale entre trois et six ans par l'enfant des compétences indispensables pour aborder l'apprentissage des fondamentaux et lutter contre l'inégalité face au langage.

Ainsi, bien que 98,9% des enfants fréquentent la maternelle dès l'âge de 3 ans, le Président de la République Emmanuel MACRON a insisté sur les inégalités qui se cachent derrière les 26 000 enfants restants et sur l'obligation d'assiduité des personnes responsables de l'enfant que représente cette mesure, notamment dans les quartiers les plus défavorisés.

- **S'agissant de la mise en place d'expérimentations :**

Le projet de loi entend faciliter les expérimentations pédagogiques pour s'adapter « aux besoins et aux spécificités de tous les territoires ». Les écoles publiques et les établissements privés sous contrat pourront mener des expérimentations pédagogiques limitées dans le temps, concernant **l'organisation de la classe ou de l'école, l'utilisation des outils numériques, mais aussi la répartition des heures d'enseignement sur l'année scolaire.**

- **S'agissant de la création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) :**

Le texte prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) pour le premier et le second degré. Ces établissements seront sélectifs et prépareront soit à **l'option internationale du diplôme national du brevet et à l'option internationale du baccalauréat, soit au baccalauréat européen.** Pour ce faire, ils dispenseront des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère. Ces établissements pourront recevoir « des dotations versées par l'Union européenne, d'autres organisations internationales et **des personnes morales de droit privé** », **à savoir des entreprises ou des associations.**

2) PARCOURSUP

Parcoursup a été repensé après qu'APB a montré ses limites en 2017, notamment avec l'adoption de la sélection par tirage au sort pour départager les nombreux candidats à une admission dans une filière non sélective, où l'offre était inférieure à la demande. **Parcoursup a pour but de personnaliser l'orientation pour faire réussir tous les lycéens et de supprimer l'aléa du tirage au sort.**

La phase d'admission dans l'enseignement supérieur a débuté le mercredi 15 mai 2019, au lendemain de la réunion, à 19h et se terminera le 19 juillet 2019 à minuit. Afin que tous les candidats puissent consulter simultanément leur dossier à 19h le 15 mai 2019, la plateforme proposera dans un premier temps un mode « consultation », puis en début de soirée, les candidats pourront répondre aux propositions qui leurs ont été faites.

La procédure d'admission dans l'enseignement supérieur fonctionne de manière progressive et continue : les candidats reçoivent chaque matin les réponses des formations, sauf pendant les épreuves écrites du Baccalauréat. Elle repose également sur un principe de solidarité : ce sont les candidats qui libèrent des places au fur et à mesure qu'ils acceptent ou refusent certaines propositions, ce qui permet de faire immédiatement de nouvelles propositions à d'autres. A partir de mercredi et tout au long de la procédure, le nombre de propositions faites aux candidats augmentera donc progressivement.

L'application Parcoursup a été remise à jour par rapport à l'année dernière avec de nouvelles interfaces et une nouvelle ergonomie adaptée aux usages des candidats. Les candidats pourront la télécharger dès le 15 mai.

Parcoursup vise à replacer l'humain au cœur du système d'orientation dans l'enseignement supérieur. Ainsi, à partir du 15 mai, les candidats ayant demandé exclusivement des formations sélectives et dont les candidatures n'auraient pas été retenues, seront reçus dans les établissements scolaires et les structures d'orientation pour échanger sur leur projet et construire des pistes d'avenir.

Deux remarques reviennent lors de ce point d'étape sur Parcoursup:

- **Le risque de perte d'anonymat des candidats sur la plateforme en ligne**
- **Le manque de transparence sur l'algorithme utilisé**

Ces deux points sont transmis au ministère de l'éducation nationale et feront l'objet d'une réponse ultérieure.

3) REFORME DU BACCALAUREAT

Cette réforme du baccalauréat répond à un deux objectifs principaux :

- **Le bac doit redevenir un tremplin de réussite dans l'enseignement supérieur.**
- **Le bac doit mieux prendre en compte le travail des lycéens.**

Ce qui suppose qu'il **n'y aura plus de série en voie générale** mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.

En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal

4 principes reste inchangés :

1. Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20
2. Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher
3. Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu
4. L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance

Plusieurs parents d'élèves font part de vives inquiétudes sur l'impossibilité de pouvoir choisir l'ensemble des spécialités.

Information transmise à l'Académie.